

Compte rendu de la visite du Conseil de quartier de la Dhuy Samedi 14 février 2015

Cette visite est la deuxième organisée par le conseil de quartier après celle du 22 novembre 2014.

Deux sites avaient été retenus :

1 – le groupe scolaire Joliot-Curie, ses équipements annexes (y compris le club de boxe), son fonctionnement, son environnement, ses accès afin d'avoir une connaissance de l'établissement qui est le « carrefour-cœur » du quartier.

2 – Le bâtiment préfabriqué (ancien réfectoire provisoire du groupe scolaire pendant sa reconstruction), propriété communale située rue des Loriettes, occupée depuis mars 2014 par une « association » nubienne. Il doit être libéré en juin (déclaration du maire au dernier Conseil de Quartier) par l'association en question. L'objectif de la visite est technique puisqu'il s'agit d'évaluer les potentialités de ce local dans la perspective de le transformer en « maison du quartier de la Dhuy ».

Organisation de la visite : La visite s'est déroulée en présence de Cédric Pape, élu référent du Conseil de quartier et de 27 citoyens du quartier. La présence à cette visite a été affaiblie à cause de la période de vacances scolaires (absence dommageable des directrices des écoles et autres personnels).

C'est la gardienne de l'école dont l'appartement est situé au-dessus de l'école maternelle qui a guidé la visite.

Le groupe scolaire

Bâtiments, généralités

Le groupe scolaire et ses équipements ont été livrés pendant l'année scolaire 2010/2011. Il a été reconstruit sur l'emplacement de l'ancien groupe scolaire et du service des espaces verts municipaux mitoyens.

École maternelle

Le temps a manqué pour visiter l'école maternelle. Seul le restaurant a été vu.

École élémentaire (dans l'ordre de la visite)

Conçue pour accueillir 18 classes, ce qui était déjà exceptionnellement grand pour une école élémentaire, (ouverte à 17) elle comprend aujourd'hui 20 classes et la livraison prochaine de nouvelles opérations immobilières dans le quartier (sur l'actuel secteur scolaire) est de nature à inquiéter les parents présents. Les participants ont des interrogations quant à un éventuel redécoupage des secteurs scolaires à venir.

Ces interrogations se portent aussi sur la transformation, par grignotage, au fur et à mesure des ouvertures de classes surnuméraires, des locaux dédiés à des activités spécifiques. En cas d'ouverture d'une classe supplémentaire, il semblerait que la BCD (bibliothèque) soit amenée à disparaître...

Les classes, programmées pour offrir chacune 75 m² sont de différentes superficies ... petites, moyennes, grandes. Peu répondent au cahier des charges d'origine (75 m²) !

L'école est dotée d'une salle informatique comprenant 14 postes pour un accueil en demi-groupe ou à deux élèves par poste ? (Elle n'est pas assez spacieuse pour se transformer en classe si une ouverture était nécessaire.)

Le bâtiment est équipé de deux ascenseurs permettant de scolariser les enfants handicapés-moteur et les élèves accidentés (béquilles).

Il est noté que les élèves commencent à subir les nuisances sonores des travaux du 83 avenue de la Dhuys qui constituent également une dispersion de leur attention.

Des participants notent tout au long de la visite des dégradations (absence de papier sèche-mains, de papier toilettes, arrachement de l'appareil distributeur de papier, descellement d'une rangée de porte-manteaux, absence de l'appareil distributeur de désinfectant dans la cuisine, ...) évoquant une fragilité des matériaux et des finitions de manière générale.

Sans relever de la compétence municipale, un participant s'étonne de l'absence de classe pour enfants non francophones et en difficulté (CLIS et CLIN) compte tenu de la grande mixité de la population du quartier.

. Passerelle

La passerelle qui relie les classes du bâtiment jaune à celles du bâtiment rouge (au-dessus du préau) forme des flaques d'eau car concave au lieu d'être légèrement convexe !

. Préau (rez-de-chaussée)

Le préau fermé et chauffé – ce qui est intéressant – est malheureusement sous-dimensionné pour accueillir l'ensemble des élèves (350 à 380 – chiffre cantine) dans des conditions intéressantes et confortables : l'absence de mobilier interdit la possibilité de faire asseoir les enfants pour se livrer à des activités calmes mais détendues. C'est ainsi que des animateurs hurlent sur les enfants et les obligent au silence et à l'immobilité (« statue » !) pendant de très longs moments. Des parents témoignent que certains enfants sont terrorisés et préfèrent rester au froid ou sous la pluie.

A noter que certains animateurs emmènent les plus grands (CM1 et CM2) dans le gymnase qui ne dispose, lui non plus, d'aucun mobilier ni matériel pour occuper les enfants... (voir plus loin au paragraphe du gymnase).

Les témoignages recueillis concernent principalement la pause méridienne. Beaucoup d'enfants se plaignent de ce temps.

. Cours de récréation

Les cours apparaissent très petites au regard de la population scolaire. Une grande partie est toujours en béton brut laissant apparaître des petits cailloux blessants en cas de chutes (fréquentes) d'après le témoignage des parents d'élèves. Le revêtement aux normes « cours d'école » semble être un investissement prioritaire pour les parents participants.

A noter qu'un début de jardinage semble être implanté dans la partie « engazonnée » ... initiative d'enseignants ?

. Restauration scolaire

La restauration scolaire est organisée en self (plateau déjà préparé par le personnel et sans choix) pour les élémentaires et service à table pour les maternelles.

La confection des repas est assurée par la cuisine centrale en liaison froide, ce qui génère un énorme gaspillage d'énergie (cuisson-chauffage, refroidissement-conservation et réchauffage-service), soit 3 dépenses d'énergie au lieu d'une seule lorsque les repas sont confectionnés sur place... sans compter la production extrêmement dommageable de déchets (barquettes). Le nombre de repas servis aurait pu justifier d'une cuisine autonome et de repas confectionnés sur place.

Le nombre de lavabos dans le réfectoire élémentaire est apparu comme insuffisant. Il a été également noté, dans le local-poubelles réfrigéré de la cuisine, la présence du bloc-moteur à l'intérieur du local alors qu'il est d'usage de le placer à l'extérieur.

. Centre de loisirs

Le centre dispose de trois salles d'activités qui semblent bien aménagées.

. Club de boxe (bâtiment jaune) situé au 1^{er} étage

Il est rappelé l'historique de ce club : locaux attribués à un club de boxe par l'ancien maire alors qu'ils étaient fléchés dès la programmation pour la maison de quartier. Le conseil de quartier s'est exprimé pour récupérer ces locaux pour la création d'une maison de quartier qui fait l'objet d'un engagement municipal depuis mars 2002 et qui n'a jamais été remis en cause.

Il a été également pointé que ce club était également destiné à l'activité de boxeurs professionnels et qu'il était donc abusif qu'ils bénéficient de fonds publics en investissement et en fonctionnement.

La visite de ces locaux a représenté un véritable choc pour les participants :

Une grande salle spacieuse contenant :

Un ring professionnel (au moins 10 000 €)

Une douzaine de machine de musculation (environ 2 000 € l'unité)

Une peinture à la gloire des boxeurs du lieu (plus de 10 000 €)

Etc.

Le club s'adjoint d'autres locaux pour ses bureaux, vestiaires, douches et un sauna !

Ce luxe et cette profusion de matériels coûteux aux frais des contribuables ont beaucoup marqué les participants surtout lorsqu'ils ont découvert le contraste saisissant avec le gymnase ascétique de l'école...

Les participants souhaitent connaître la convention qui lie le club à la Ville et le montant des subventions qu'il perçoit de la commune.

. *Gymnase*

Un très grand espace paraissant encore plus grand du fait du vide absolu (aucun agrès ! Pas de jeux de ballon possible ... pas un seul matériel en dehors d'un stock de tapis de sol. Pas davantage de matériel pour une autre utilisation ! Le caractère spartiate du gymnase en sortant du luxe du club de boxe a créé un ressenti d'injustice flagrante.

. *Salle polyvalente*

Une belle salle polyvalente (moins grande que le gymnase) agencée avec mur complet de placards très largement vides est utilisée pour la motricité des maternelles, des cours de yoga (une ou deux fois par semaine) et par le centre de loisirs. Les animateurs du Conseil de Quartier ont suggéré de pouvoir y tenir leurs réunions dans l'attente de la création de la Maison de Quartier.

. *Terrain d'évolution*

Un beau terrain d'évolution en plein air est à la disposition de l'école. Les visiteurs n'ont pas reçu d'information permettant d'en connaître l'utilisation précise. En revanche, il a été fait état d'intrusions. Cet espace a été repéré par les participants comme une opportunité pour organiser des événements ou des initiatives publiques compatibles avec son revêtement...

. *Panneaux solaires*

Des participants, en découvrant les panneaux solaires installés sur le toit-terrasse de l'école (mis en fonction tardivement) souhaiteraient qu'ils fassent l'objet d'une visite

particulière et connaître leur bilan dans la perspective de généraliser un tel dispositif à d'autres bâtiments communaux.

. **L'école est gardiennée.** L'appartement de la gardienne se situe au 2^{ème} étage de ce bâtiment bleu.

Abords de l'école

« L'agora », placette devant les entrées d'école n'a jamais vu la réalisation de son aménagement. Elle se présente comme un espace sans bancs, sans éclairage, sans abri, sans poubelles. De plus, elle en partie barrée par la montée de l'escalier monumental extérieur qui mène au club de boxe qui représente une gêne importante (plusieurs accidents). Elle pourrait être entourée de barreaux pour garantir la sécurité sans occulter la fenêtre du rez-de-chaussée de l'école maternel se trouvant en dessous.

Trois gros conteneurs-poubelles sont stockés en permanence dans l'angle de la rue du Pinnacle et de l'avenue de la Dhuy le long du mur de l'école. Il semble qu'ils appartiennent au Club de boxe (à vérifier). Quel qu'en soit le « propriétaire », elles ne doivent être sorties dans la rue que dans les règles qui s'appliquent à tous.

Bâtiments provisoires (ancien restaurant scolaire) de la rue des Loriettes

Ce bâtiment occupé par une « association », seule une petite « délégation » a pu visiter les lieux. (L'association n'avait pas été prévenue de notre visite.)

Deux cours d'arabe avaient lieu.

Les locaux sont spacieux. Ils ont été cloisonnés après l'arrivée de l'association.

On entre dans une grande salle occupée par des canapés, fauteuils de salon et un grand écran de télévision.

D'autres pièces complètent cette salle : réserves de mobiliers divers, appareils ménagers, ...).

Lors de la visite de la délégation, les occupants qui l'ont reçue ont déclaré avoir fait des travaux récemment (réfection du sol suite à une fuite d'eau) et avoir l'intention d'en effectuer d'autres prochainement ...

Les membres de la « délégation », dont Cédric Pape, ont noté la contradiction existant entre le départ de l'association des locaux, annoncée par le maire au dernier conseil de quartier et les projets de travaux des occupants à trois-quatre mois de leur départ ... Il est apparu clairement qu'ils n'avaient pas été informés de la décision municipale.

Lors de la discussion qui a eu lieu au retour de la « délégation », des participants ont pointé que les explications du maire à ce sujet au conseil de quartier pour justifier le

report de leur départ de novembre 2014 à juin 2015 pour éviter un éventuel « procès » faisant peser un risque de retard encore plus important n'étaient pas très claires et que cette visite confirmait ces inquiétudes.

Afin de lever toutes les ambiguïtés liées à ce bâtiment, des participants ont demandé à voir la convention (document public).

Par ailleurs, une autre considération fondamentale a été soulevée par une participante arabophone : le panneau apposé sur la porte fait apparaître une « ambiguïté » inquiétante : en français on peut lire « Association Nubienne en France » et en arabe : « Front Nubien Egyptien en France ». Cette distorsion fait supposer un caractère politique de ce « groupe » installé par l'ancien maire dans des locaux municipaux.

Cette information est aussi de nature à expliquer l'importante présence de véhicules immatriculés « CD » (corps diplomatique) devant ce bâtiment.

Les principes et la règle qui en découle sont simples : l'ambassade d'un pays étranger peut gratifier, sur ses fonds propres, un groupe comme le « Front Nubien Egyptien en France » de moyens si elle le souhaite ; en revanche, ce n'est en aucun cas le rôle d'une municipalité d'octroyer des locaux municipaux à un groupe étranger. De plus, les riverains sont régulièrement envahis par des véhicules lors de fêtes, de mariages, etc. Ils soupçonnent que ce groupe sous-louent les locaux municipaux.

Garage illégal de la rue du Pinacle

Cédric Pape a fait part de l'avancée du traitement de ce « garage » tant sur le plan de l'activité illégale elle-même que de l'occupation illégale d'une parcelle.

La parcelle est cadastrée au nom d'un propriétaire défunt depuis des décennies. Une recherche d'héritiers est en cours. Il a été rappelé que même si le propriétaire s'avérait difficile à trouver, la ville pouvait se substituer à lui pour faire partir les squatteurs avec le concours de la préfecture.

Quant à l'activité polluante (huile de vidange) dans la rue, la ville s'est tournée vers l'Unité Territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et la Direction départementale du travail. Ces démarches administratives peuvent s'avérer un peu longues. Le Conseil de Quartier suivra l'avancée des démarches jusqu'au résultat.

